APRÈS ART. 3 BIS N° 44

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2024

# RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 44

présenté par

M. François, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain,
M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti,
M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot,
M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte,
Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir,
M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:

Une plateforme permettant de cartographier l'endroit où se trouve le médiateur social le plus proche est mise en place par l'État afin que chaque Français puisse prendre attache avec l'un d'eux.

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à mettre en place une plateforme permettant de cartographier l'emplacement du médiateur social le plus proche. Cette initiative vise à offrir à chaque citoyen français la possibilité de contacter facilement et rapidement un médiateur social en cas de besoin.

Grâce à cette plateforme, il sera possible de localiser et de visualiser sur une carte interactive tous les médiateurs sociaux disponibles dans sa région. Que ce soit pour des problèmes de voisinage, des conflits familiaux ou des difficultés d'ordre social, les citoyens pourront prendre attache avec un

APRÈS ART. 3 BIS N° 44

médiateur compétent et proche de chez eux. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcement du lien social et de promotion de la résolution pacifique des conflits. La plateforme offrira également des informations détaillées sur les médiateurs sociaux, tels que leurs spécialités, leurs horaires de disponibilité et leurs coordonnées de contact. Ainsi, chaque Français pourra choisir le médiateur qui correspond le mieux à ses besoins et prendre attache avec lui en toute confiance.